



Actualité ▸ Alsace



## Biodiversité

# Les Alsaciens à la reconquête des zones humides

le 10/02/2012 à 05:00 par De notre bureau parisien, Simon Barthélémy

Vu 44 fois



Un réseau de mares permettra au crapaud vert, menacé d'extinction, de circuler entre deux sites de reproduction.  
Photo Michel Straub

Un « corridor écologique » pour le crapaud vert entre Strasbourg et Ostwald, et la création par une société alsacienne d'une zone humide artificielle à Reims : ce sont deux des premiers projets de préservation de la biodiversité retenus par le ministère de l'Écologie.

Le crapaud vert est une espèce menacée d'extinction en Europe. En France, elle n'est présente qu'en Corse, dans le Doubs, en Moselle et en Alsace, et toujours dans des zones de faible étendue. C'est pourquoi la Communauté urbaine de Strasbourg (Cus) juge avoir une « forte responsabilité » dans la sauvegarde de ce batracien.

### Sous les routes et les voies de tram

Elle a donc lancé un projet de « corridor écologique » qui lui permettra de circuler entre deux sites de reproduction, entre Ostwald et Strasbourg. Il s'agit d'un réseau de mares sur plus de 600 mètres, avec la restauration d'un cours d'eau envasé, l'Ostwaldergraben, et des aménagements permettant au crapaud de franchir routes et voies de tramway.

Pour financer ces travaux estimés à 375 000 €, la Ville a répondu à l'appel à projet lancé dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité. À travers elle, la France s'engage à stopper la disparition des espèces et à restaurer les habitats naturels. Le dossier strasbourgeois a été retenu parmi les 62 lauréats présentés mardi au ministère de l'Écologie. Une enveloppe de 10 millions d'euros leur sera rapidement affectée, permettant de financer la moitié de chaque projet.

« Travailler pour la biodiversité n'est pas une dépense de plus, c'est un investissement pour maintenir les services rendus par la nature », plaide la ministre de l'Écologie Nathalie Kosciusko-Morizet. Le travail de purification des eaux usées assuré par un hectare de zone humide, ses plantes et ses micro-organismes, est par exemple évalué entre 2 200 € et 4 400 €, soit la somme qu'il faudrait engager pour les épurer artificiellement, dans des stations.

En abondant rapidement 25 millions d'euros dans son Fonds d'investissement pour la biodiversité et la restauration écologique (Fibre), l'État permettra aussi « de maintenir ou de créer de l'activité », se réjouit NKM. La société Sinbio, basée à Muttersholtz, près de Sélestat, en est une belle illustration.

### 27 emplois chez Sinbio à Muttersholtz

Sollicité par la Cus, ce bureau d'études de 27 personnes planche sur un autre projet doté par le Fibre et monté avec HYDREOS, le pôle de compétitivité d'Alsace-Moselle : la création à Reims de la plus grande zone humide artificielle de France. D'une surface de 5 à 10 hectares, elle recueillera et traitera les eaux de pluie, mais aussi celles sorties de la station d'épuration de la ville, dont la qualité est médiocre en cas de fortes intempéries. Évalué à 1,5 million d'euros, « ce projet va nous permettre de renforcer notre savoir-faire », se réjouit Grégoire Jost, de Sinbio. Et sans doute d'irriguer les commandes d'une entreprise qui dispose déjà de cinq agences en France.

le 10/02/2012 à 05:00 par De notre bureau parisien, Simon Barthélémy